

Enfin, la CNIL a souhaité que la transmission dématérialisée des données à la conservation des hypothèques (actuellement par papier) soit clairement signalée aux clients des offices notariaux ainsi que le fait que la DGI peut alimenter ses propres bases à des fins foncières, comptables et fiscales, quand elle y est autorisée par les textes en vigueur. En effet, tout l'enjeu de la dématérialisation et de ces nouvelles interconnexions réside dans les échanges, en temps réel, des données des citoyens. Pour cette raison également, la CNIL s'est attachée à définir précisément, dans sa décision, les destinataires de ces données.

REMISE DU TROPHÉE DU MEILLEUR JEUNE FISCALISTE 2006

Le 18 mai 2006, **Ernst & Young** et le magistère Droit des affaires, fiscalité et comptabilité de l'**Université d'Aix-Marseille**, en partenariat avec la **Revue de droit fiscal**, **Option Finance** et **Radio classique**, ont décerné le Trophée du meilleur jeune fiscaliste. La cérémonie de remise des prix du Trophée 2006 s'est tenue le 18 mai 2006 dans la salle d'audience de la cour administrative d'appel de Paris, à l'invitation de son président, Pierre-François Racine. Cette fête de la fiscalité s'est terminée tard dans la nuit dans la magnifique salle Chaâlis de l'hôtel de Beauvais, coïncidant avec les allures de cathédrale... Le président Racine a déclaré que la fiscalité constituait le « plat de résistance de la cour » et rappelé que la cour décerne aussi chaque année un prix de fiscalité. Le professeur Louit a souligné que le Trophée donnait l'occasion aux étudiants de se mesurer aux autres. Maître Lionel Nentille (Ernst & Young) a parlé du métier de fiscaliste, à la frontière entre le droit et la finance, et com-

portant de plus en plus de stratégie fiscale. Guillaume Deroubaix (LexisNexis) a rappelé que Droit fiscal était depuis sept ans partenaire du Trophée.

La 11^e édition du Trophée a récompensé **Nathalie Crucifix**, étudiante en Master II DJCE Certificat d'études spécialisées en droit fiscal et Magistère III Juristes d'affaires franco-allemands à l'Université Robert Schuman de Strasbourg, qui a reçu le premier prix et se verra offrir un séjour d'une semaine à New-York pour deux personnes, un stage rémunéré de six mois dans un cabinet d'avocats fiscalistes, un abonnement d'une durée d'un an au service en ligne LexisNexis JurisClasseur et un abonnement d'une durée d'un an au magazine Option Finance.

Les second et troisième prix ont été décernés à **Élisa Goffard**, étudiante en Master II professionnel – Droit de l'entreprise et des affaires – DJCE à l'Université de Nancy et à **France Colombet**, Master 2 professionnel de droit fiscal des affaires à la Faculté de droit et de sciences politiques de Rennes. Ces lauréates se verront respectivement offrir un week-end pour deux personnes à Barcelone et Londres ainsi qu'un stage rémunéré de quatre et trois mois dans un cabinet d'avocats fiscalistes. Le 2^e prix gagne également la collection JurisClasseur Procédures Fiscales et la collection JurisClasseur Fiscalité immobilière et le 3^e prix reçoit la collection JurisClasseur Procédures fiscales. Les lauréates bénéficieront également d'un abonnement gratuit au magazine Option Finance pour une durée de six mois.

Cette 11^e édition a rassemblé plus de 400 candidats issus des principales universités et grandes écoles (Aix, Caen, Dijon, Lyon, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Clermont-Ferrand et Lille) durant l'épreuve

écrite qui s'est tenue simultanément le 8 mars 2006 dans quatorze centres d'exams.

À l'issue de ces épreuves, douze finalistes ont passé le grand oral le 18 mai 2006, sur des sujets tirés au sort, devant un jury composé de :

- Jean-Louis Dardanne, Directeur fiscal, Suez ;

- Claude Duvernoy, Bâtonnier de l'Ordre des avocats, Barreau des Hauts-de-Seine ;

- Jean-Pierre Lieb, Chef du service juridique, Direction générale des Impôts ;

- Christian Louit, Directeur du magistère Droit, fiscalité et comptabilité, Président honoraire de l'Université d'Aix-Marseille ;

- Philippe Martin, Président adjoint de la section du contentieux du Conseil d'État ;

- Lionel Nentille, Avocat associé, Ernst & Young Société d'avocats.